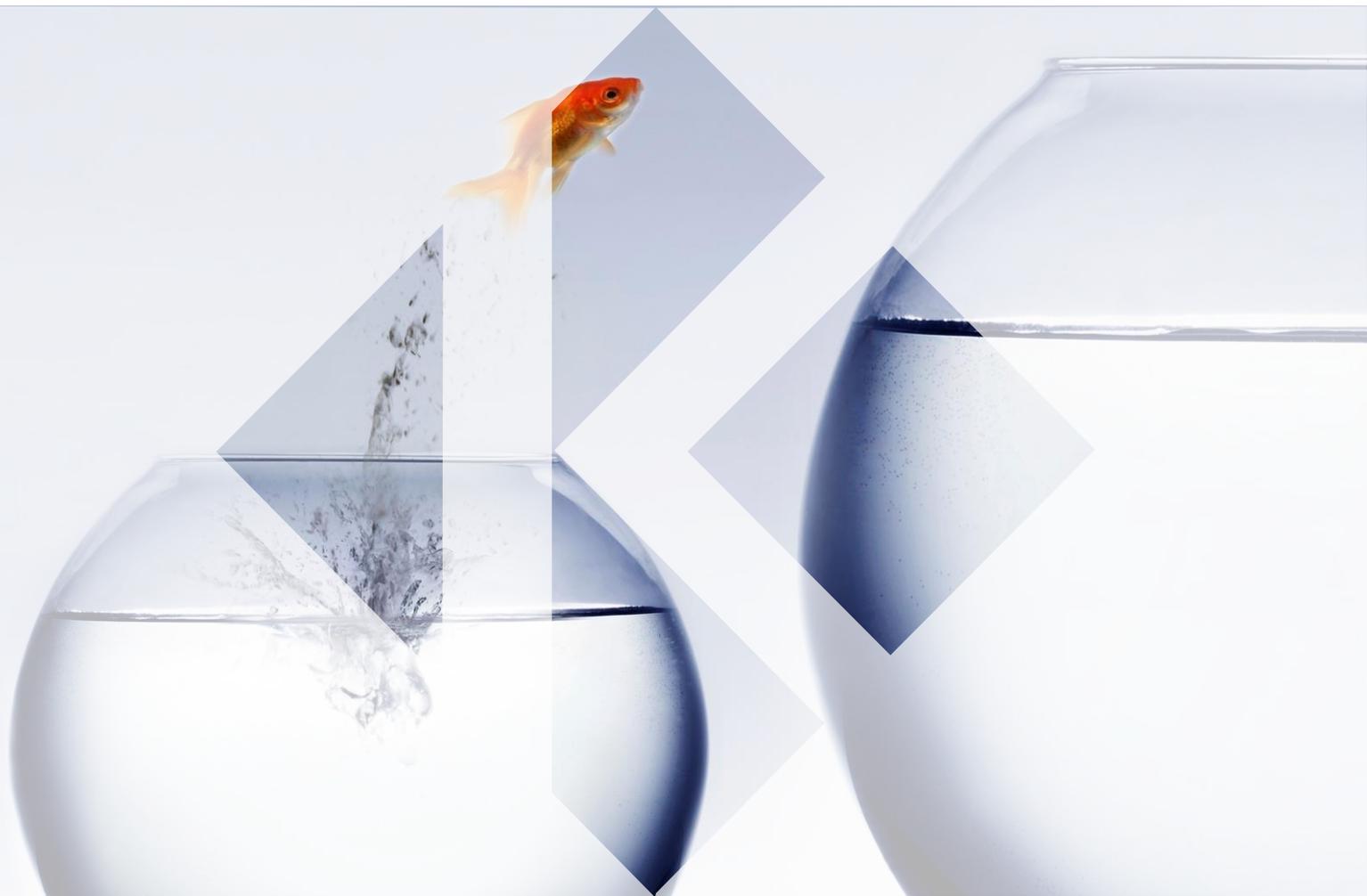


K Alpha Fréquence

Juillet 2018



TITRE DE CRÉANCE DE DROIT ANGLAIS DE TYPE NOTE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE PARTIELLE OU TOTALE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾
CE PRODUIT RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTIONS.

Période de commercialisation : du 4 juin 2018 au 12 juillet 2018.
La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 12 juillet 2018.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans pour bénéficier de la formule de remboursement (hors cas de remboursement anticipé automatique)

Éligibilité : Compte-titre et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'Émetteur et le Garant de la formule d'une part, l'assureur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Émetteur/Garant de la formule : Le produit est émis par BNP Paribas Issuance B.V.⁽²⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais, garanti par BNP Paribas S.A.⁽²⁾, et soumis au risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

(1) L'investisseur prend un risque de perte de capital non mesurable à priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(2) Notations de crédit au 15 mai 2018 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

Objectifs d'investissement

Le remboursement du produit « K Alpha Fréquence Juillet 2018 » est conditionné à l'évolution de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR, nommé ci-après « l'indice ». Il est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des 40 premières capitalisations françaises (selon le critère de capitalisation de marché flottante) qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**.

En cas de baisse de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur subit **une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cet indice**. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital initial en cas de baisse de moins de 40 % de l'indice à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'indice (Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,70 %⁽²⁾).

POINTS CLÉS

- **Un objectif de gain plafonné à 0,5840 %⁽³⁾ par mois écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit équivalent à un gain de 7 %⁽³⁾ par an)** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,70 %⁽²⁾).
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement chaque mois, à partir du mois 18 (à partir du 13 janvier 2020)**, si à l'une des dates de constatation mensuelle⁽¹⁾, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial.
- **Un risque de perte en capital à l'échéance⁽¹⁾** si l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾. **Un remboursement du capital⁽³⁾ à l'échéance⁽¹⁾** si l'indice est en baisse de plus de 3 % mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾. **Un remboursement du capital⁽³⁾ avec gain de 70,08 %⁽³⁾ à l'échéance⁽¹⁾, soit 0,5840 %⁽³⁾ par mois écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit équivalent à un gain de 7 %⁽³⁾ par an)**, si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾.

Le produit « K Alpha Fréquence Juillet 2018 » est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 19 juillet 2028). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titre (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- A partir du mois 18 (à partir du 13 janvier 2020), si à l'une des dates de constatation mensuelle⁽²⁾, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial⁽¹⁾ majorée d'un gain de 0,5840 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la date de constatation initiale⁽²⁾ (ce qui correspond à 7 %⁽¹⁾ par an, soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,70 %⁽³⁾).
- À l'échéance des 10 ans, à la date de constatation finale⁽²⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial⁽¹⁾ majorée d'un gain de 0,5840 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la date de constatation initiale⁽²⁾ (soit 7 %⁽¹⁾ par an), soit une valeur de remboursement de 170,08 %⁽¹⁾ du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel net est alors égal à 4,39 %⁽³⁾.
- À l'échéance des 10 ans, à la date de constatation finale⁽²⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si l'indice clôture en baisse de plus de 3 % mais que cette baisse n'excède pas 40 % (seuil de perte en capital à l'échéance) par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital⁽¹⁾. Le taux de Rendement Annuel net est alors égal à -1 %⁽³⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte partielle ou totale en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi.** L'investisseur est exposé à un **risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance des 10 ans** pouvant être totale dans le cas où l'indice baisse de plus de 40 % (seuil de perte en capital à l'échéance) à l'échéance par rapport à son niveau initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière.
- Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance : elle peut varier de 18 mois à 10 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,70 %⁽²⁾).
- Le rendement du support «K Alpha Fréquence Juillet 2018» à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40 % par rapport à son niveau initial.
- L'indice est construit **en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an**, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titre (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

- Chaque mois, à partir du mois 18 (à partir du 13 janvier 2020), à chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾, dès que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé **et le produit s'arrête**. L'investisseur reçoit alors à la date de remboursement anticipé automatique correspondante⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial⁽²⁾
+
Un gain de 0,5840 %⁽²⁾ par mois écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾
(équivalent à 7%⁽²⁾ par an)
Le Taux de Rendement Annuel net maximum est de 5,70 %⁽³⁾

- Sinon, si l'indice clôture en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial, le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé **et le produit continue**.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titre (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 12 juillet 2028, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe l'évolution de l'indice en comparant le niveau relevé à la date de constatation finale, par rapport au niveau relevé à la date de constatation initiale, le 4 juin 2018.

Si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial, à la date de constatation finale, le 12 juillet 2028, l'investisseur reçoit à la date de remboursement final, le 19 juillet 2028 :

L'intégralité du capital initial⁽²⁾ + un gain de 70,08 %⁽²⁾ du capital initial, soit 0,5840 %⁽²⁾ par mois écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (équivalent à 7 %⁽²⁾ par an)
Le Taux de Rendement Annuel net est alors de 4,39 %⁽³⁾

Si l'indice clôture en baisse de plus de 3 % mais que cette baisse n'excède pas 40 % (seuil de perte en capital à l'échéance) par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale, le 12 juillet 2028, l'investisseur reçoit à la date de remboursement final, le 19 juillet 2028 :

L'intégralité du capital initial⁽²⁾
Le Taux de Rendement Annuel net est alors de -1%⁽²⁾

Sinon, si l'indice clôture en baisse de plus de 40 % (seuil de perte en capital à l'échéance) par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale, le 12 juillet 2028, l'investisseur reçoit à la date de remboursement final, le 19 juillet 2028 :

Le capital initial⁽²⁾ diminué de la baisse finale de l'indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance⁽¹⁾ à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice, pouvant aller jusqu'à la perte totale du capital

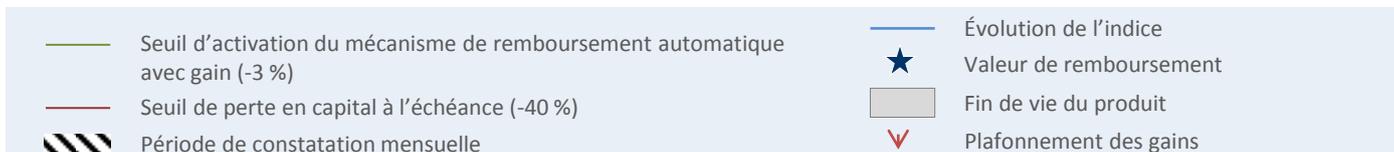
(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

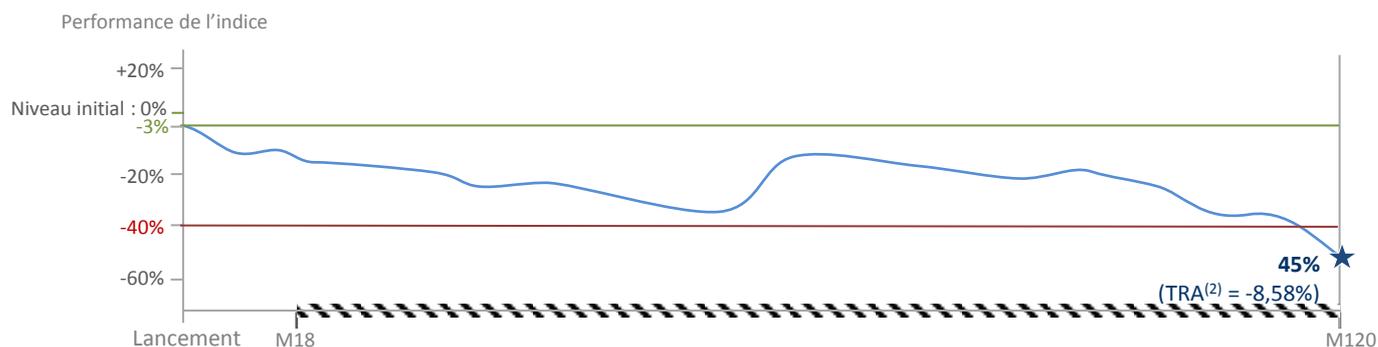
(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titre (en prenant comme hypothèse un taux de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Illustrations

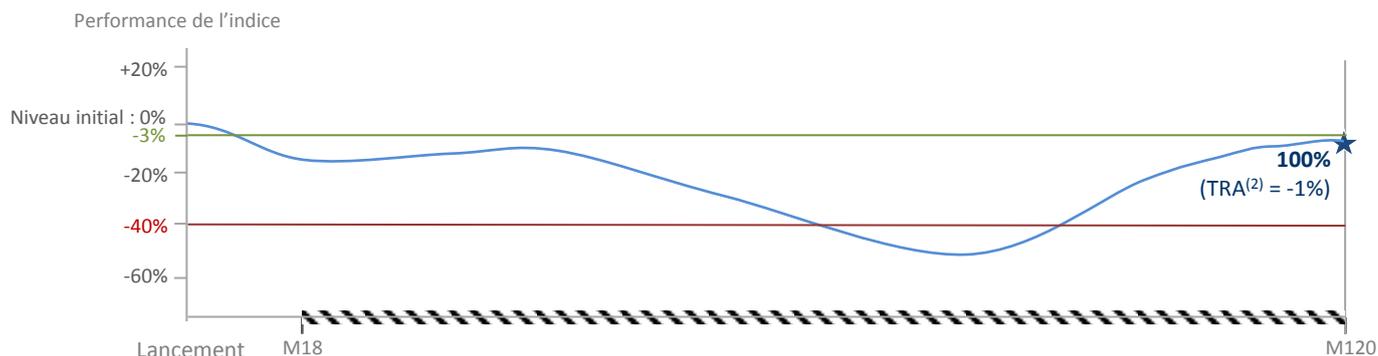
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE : indice en forte baisse à long terme



SCÉNARIO MÉDIAN : indice en baisse modérée à long terme



SCÉNARIO FAVORABLE : indice en hausse à court terme



- (1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.
- (2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titre (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Le rendement du support «K Alpha Fréquence Juillet 2018 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40 % par rapport à son niveau initial.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : indice en forte baisse à long terme

- Chaque mois, à partir du mois 18 (à partir du 13 janvier 2020), à chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾, l'indice clôture en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial. **Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.**
- À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôture en baisse de 55 %, soit en-dessous du seuil des 40 % de baisse (seuil de perte en capital à l'échéance) par rapport à son niveau initial. **L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors la valeur finale de l'indice, soit 45 %⁽²⁾ du capital initial. Il subit donc une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel net pour un investissement dans le produit est alors de -8,58 %⁽³⁾, identique à celui d'un investissement direct dans l'indice.**
- Dans le cas défavorable où l'indice céderait plus de 40 % (seuil de perte en capital à l'échéance) de sa valeur à la date de constatation finale⁽¹⁾, la perte en capital serait supérieure à 40 % du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : indice en baisse modérée à long terme

- Chaque mois, à partir du mois 18 (à partir du 13 janvier 2020), à chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾, l'indice clôture en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial. **Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.**
- À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice enregistre une baisse de 5 % par rapport à son niveau initial et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1%⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de -1,51 % pour un investissement direct dans l'indice.**

SCÉNARIO FAVORABLE : indice en hausse à court terme

- À la première date de constatation mensuelle au mois 18⁽¹⁾ (13 janvier 2020), l'indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement anticipé automatique. **Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement activé.**
- **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 0,5840 %⁽²⁾ par mois écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (équivalent à 7 %⁽²⁾ par an), soit 110,512 %⁽²⁾ du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 5,70 %⁽³⁾ contre un Taux de Rendement Annuel net de 11,56 % pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titre (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Présentation de l'indice

L'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index est composé des 40 principales entreprises françaises (selon le critère de capitalisation de marché flottante). Il a été lancé le 27 juin 2017.

Pour résumer, les caractéristiques de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR sont :

- L'indice est calculé par Solactive, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché
- Les dividendes nets sont réinvestis et **un prélèvement forfaitaire de 5% est soustrait de la performance nette de l'indice**
- L'indice est équipondéré, le poids de chacune des 40 actions est de 2,50 %, quelle que soit sa capitalisation boursière
- L'indice est rebalancé chaque trimestre

La méthode de calcul utilisée est l'équipondération, ce qui signifie que chaque action qui compose l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index représente 2,50 % du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement.

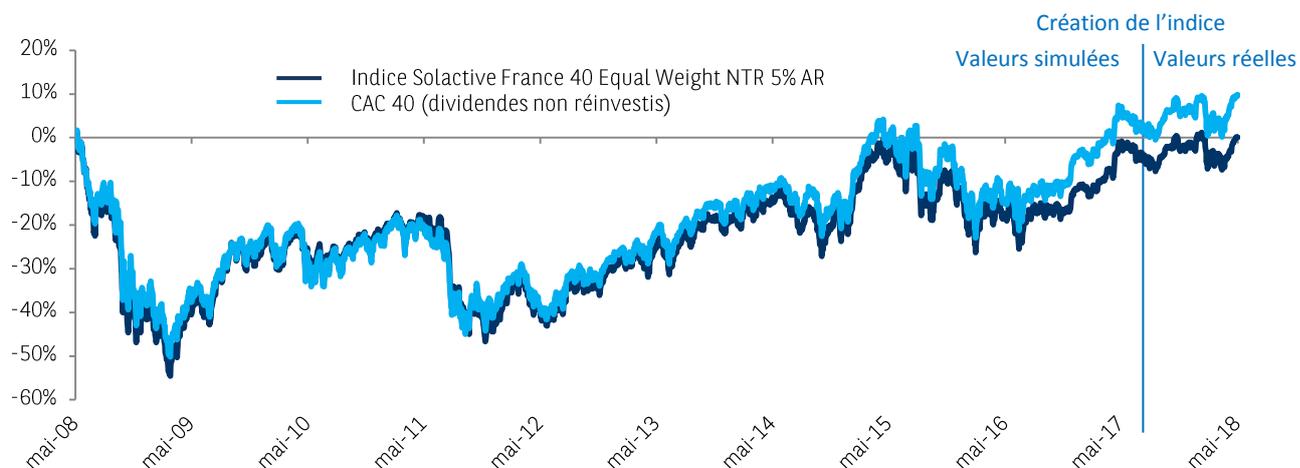
L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire, et permet d'ajuster positivement les caractéristiques du produit. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par l'indice CAC 40 est en moyenne de 2.94% par an sur les dix dernières années contre 5 % pour l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index (source : Bloomberg).

Pour plus d'informations sur l'indice, veuillez consulter le site <https://www.solactive.com/indices/?index=DE000SLA3S42>

Les performances historiques de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR **sont fondées sur des valeurs simulées** du 15 mai 2008 au 26 juin 2017, puis sur des valeurs réelles du 27 juin 2017 (date de création de l'indice) au 15 mai 2018.

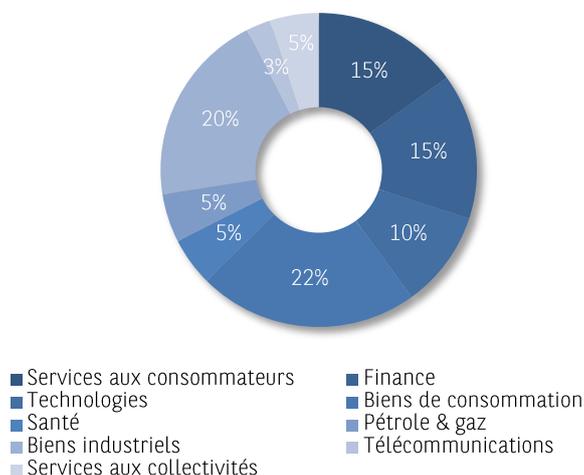
Les performances historiques, qu'elles soient simulées ou réelles, ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

ÉVOLUTION ET PERFORMANCE



RÉPARTITION SECTORIELLE ET PERFORMANCES CUMULÉES

| Performances cumulées au 15 mai 2018 | | |
|--------------------------------------|--|----------------------------------|
| Période | Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index | CAC 40 dividendes non réinvestis |
| 1 an | 1,03 % | 2,51 % |
| 3 ans | 4,52 % | 11,20 % |
| 5 ans | 32,54 % | 39,45 % |
| 10 ans | 0,08 % | 9,80 % |



Source : Bloomberg, le 15 mai 2018

Fiche technique

| | |
|--|--|
| TYPE | Notes, Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. |
| ÉMETTEUR | BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais |
| GARANT DE LA FORMULE | BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice. |
| DEVISE | Euro (€) |
| CODE ISIN | FR0013334679 |
| OFFRE AU PUBLIC | Oui, en France |
| GARANTIE DU CAPITAL | Produit présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance |
| ÉLIGIBILITÉ | Compte-titre et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation |
| MONTANT DE L'ÉMISSION | 30 000 000 € |
| PRIX D'ÉMISSION | 100% de la Valeur Nominale |
| VALEUR NOMINALE | 1 000 € |
| SOUS-JACENT | Indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR |
| DATE D'ÉMISSION | 4 juin 2018 |
| DATES DE CONSTATATION mensuelle | Le 12 de chaque mois ou le jour de bourse suivant du 13 janvier 2020 (inclus) au 12 juin 2028 (inclus) |
| DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE | Le 19 de chaque mois ou le jour ouvré suivant du 20 janvier 2020 (inclus) au 19 juin 2028 (inclus) |
| DATE DE CONSTATATION INITIALE | 12 juillet 2018 |
| DATE DE REMBOURSEMENT FINAL | 19 juillet 2028 |
| DATE DE CONSTATATION FINALE | 12 juillet 2028 |
| MARCHÉ SECONDAIRE | Quotidien : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %. |
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT | Néant / Néant |
| COMMISSION DE DISTRIBUTION | Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. aux distributeurs. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant de l'émission. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur. |
| AGENT DE CALCUL | BNP Paribas Arbitrage SNC, entité du Groupe BNP Paribas, ce qui peut être source de conflit d'intérêt |
| RÈGLEMENT / LIVRAISON | Euroclear France |
| PUBLICATION ET PERIODICITE DE LA VALORISATION | Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg, Reuters et Telekurs, tenue à la disposition du public en permanence sur demande. |
| DOUBLE VALORISATION | Une double valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par la société Thomson Reuters, société indépendante du Groupe BNP Paribas. |
| COTATION | Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé) |

(1) Notations de crédit au 15 mai 2018 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'émetteur et du garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Informations importantes

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
 - À l'échéance des 10 ans : en cas de baisse de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾.
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Risque lié au sous-jacent :** Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR, dividendes nets réinvestis, diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5 % par an et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque découlant de la nature du support :** En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'émetteur et le garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.
- **Risques de marché :** Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale⁽¹⁾, si l'indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit :** L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Émetteur.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

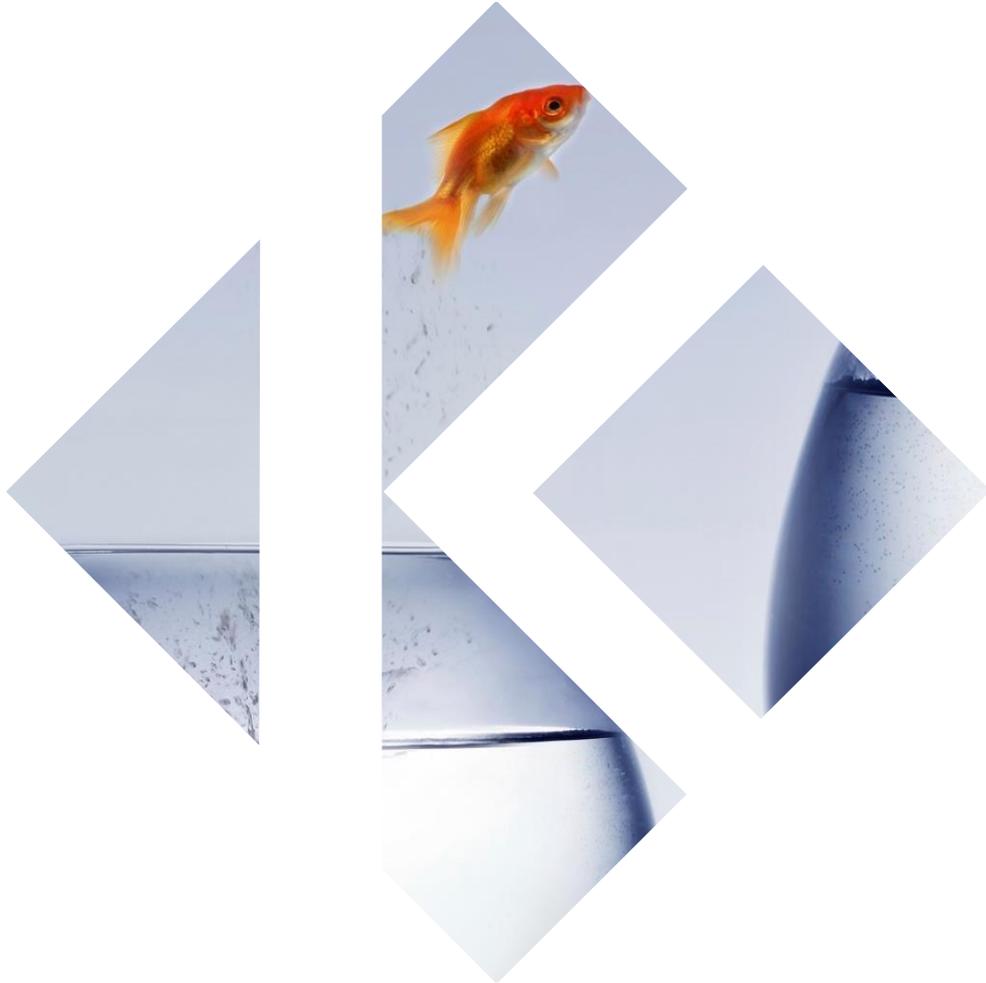


Informations importantes

K Alpha Fréquence Juillet 2018 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé) et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émission de Notes, daté du 7 juin 2017 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 17-262, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'Émission (« Final Terms ») datées du 4 juin 2018, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. Durant la période de commercialisation, le Prospectus de Base daté du 7 juin 2017 (le « Prospectus de Base Initial ») sera mis à jour aux alentours du 5 juin 2018 (le « Prospectus de Base Mis à Jour »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux Titres de créance sont ceux décrits dans le Prospectus de Base Initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risques, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de Base Mis à Jour à compter de sa publication. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org, et sur le site internet de l'Émetteur <http://eqdpo.bnpparibas.com/FR0013334679>.

L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu, vendu ou soutenu d'une quelconque autre manière par Solactive AG, Solactive n'offrant par ailleurs aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, concernant les résultats de l'utilisation de l'indice et/ou de la marque de l'indice ou de la valeur de l'indice à un moment quelconque ou en quelque autre circonstance. Solactive AG met tout en oeuvre pour garantir l'exactitude du calcul de l'indice. Solactive AG n'est pas tenue, quelles que soient ses obligations vis-à-vis de l'Émetteur, d'informer les tiers, y compris et sans s'y limiter les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers de l'instrument financier, de toute erreur dans l'indice. Aucune publication de l'indice par Solactive AG, ni son utilisation au titre de l'instrument financier dans le cadre d'une licence de l'indice ou de la marque de l'indice, ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir dans le dit instrument financier ou ne représente d'une quelconque manière une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout investissement dans cet instrument financier. La présente décharge de responsabilité est fournie à titre exclusivement informatif et constitue une traduction libre de la décharge de responsabilité originale prévue par Solactive AG. Elle ne saurait en aucun cas engager Solactive AG. Seule la version originale en anglais fait foi. Pour toute information sur les indices Solactive, merci de consulter le site internet <http://www.solactive.com>.





112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
www.keplercheuvreux.com